

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU MARDI 22 JANVIER 2019 A 19 HEURES 00

SOMMAIRE :

- 1) – ACQUISITIONS IMMOBILIERES RUE DE LA GARE ;
- 2) – ETUDE ATELIER MUNICIPAUX – APPEL A CANDIDATURES ;
- 3) – CASERNE DE POMPIERS ;
- 4) – EGLISE SAINT-ANTOINE DE CONTY ;
- 5) – ATELIER INSERTION AC2I – APFE ;
- 6) – QUESTIONS D'ACTUALITE ;
- 7) – QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. BOHIN Pascal, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. BERNARD André, M. MOYENS Jean-Pierre, Mme RONGIER Marie-Laure, Mme BALIN Jeannine, Mme PETIGNY Valérie, M. MASSAU Thierry, Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie, M. CHARLET Jean-Luc, M. LACHEREZ Guy, Mme ALIX Huguette, M. RENAUX Jean-Michel et M. GOUDEMANT Jérôme.

Etaient excusées : Mme VILAIN Catherine et Mme TRAULE Elisabeth. Etaient absents : Mme BOHIN Camille et M. GADOUX Alain-Xavier.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du 07 Novembre 2018 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

I – ACQUISITIONS IMMOBILIERES RUE DE LA GARE :

M. le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de M. GRIMONPREZ Franck d'acquérir le dernier lot de la zone rue de la Gare. Cette proposition est assortie de quelques conditions :

- la possibilité d'utiliser la carrière de test de voitures et d'entraînement située au Marais et son terrain avec la butte adjacente (qui est également utilisée par les Ateliers du Val de Selle) ;
- la possibilité d'utiliser le terrain situé derrière la Gendarmerie (carrière Touret) dont bénéficie également les Ateliers du Val de Selle et les utilisateurs privés ;
- le développement d'un fléchage de toutes les entreprises situées sur la zone rue de la Gare. Cet aménagement est prévu après l'achèvement des travaux du centre et place du 8 Mai ;
- l'acquisition du terrain « le cul roté » dont il viendra exposer ultérieurement au Conseil Municipal son projet d'activités. Ce dernier point sera soumis au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

M. RENAUX Jean-Michel souhaite savoir si les Ateliers du Val de Selle pourront toujours utiliser ces terrains. M. le Maire précise qu'il s'agit du domaine public, que la Commune restera propriétaire et que les terrains pourront être utilisés par tous. Il s'agira, entre autres, d'espaces publics dédiés aux activités équestres et d'attelage.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse n'a pas apprécié d'être interpellée lors d'une manifestation privée au sujet de propos qu'elle a tenus en Mairie. Elle estime qu'elle est en droit de donner son avis sans être mise en porte à faux. De plus elle ajoute que l'éventuel acquéreur s'est permis d'interroger ce même jour son conjoint au sujet du « cul roty » qu'il souhaite acquérir et fermer au public. Pour terminer sur ce point Madame VAN OOTEGHEM Clarisse souligne que Monsieur Le maire ne devait pas dévoiler le ressenti de son adjointe sur ce dossier avant ce conseil municipal.

M. CHARLET Jean-Luc demande si le refus de vendre le « cul roty » remet en cause la vente rue de la Gare.

M. le Maire précise qu'il s'agit de deux choses différentes. La décision sera soumise au Conseil Municipal après la présentation de son projet par M. GRIMONPREZ Franck. De plus M. le Maire rappelle que ce terrain est classé en zone Nt pour les personnes qui craignent une construction massive sur le site. De plus, la bande constituée de la « Coulée Verte » resterait accessible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à vendre à M. GRIMONPREZ Franck la parcelle AK n°646 (lot 3C de la zone) composée d'un hangar et de terrain aux conditions fixées par le Conseil Municipal, à savoir 118 €uros le m² pour le bâti et 42 €uros le m² pour le terrain. La division cadastrale de la parcelle AK n°646 déterminera la superficie exacte du terrain cédé.

De plus, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec M. GRIMONPREZ Franck pour l'utilisation des terrains situés à l'arrière de la Gendarmerie (pâturage Touret) et dans les marais communaux.

Parallèlement, M. le Maire informe l'assemblée que M. Mme ADOLPHE Frédéric souhaitent acquérir le terrain à l'arrière de leur établissement. Il est composé d'une parcelle cadastrée Section AK n°647 d'une superficie de 92 m² et d'une partie d'environ 458m² de la parcelle AK n°643.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de vente avec M. Mme ADOLPHE Frédéric et décide que la Commune prendra en charge les frais de division cadastrale qui s'élèvent à 971 €uros TTC.

II – ETUDE ATELIERS MUNICIPAUX – APPEL A CANDIDATURES :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les ateliers municipaux actuels ne sont plus adaptés et que la remise aux normes est trop onéreuse compte tenu notamment de la présence d'amiante sur la toiture. Il propose donc à l'assemblée d'envisager la construction de locaux neufs sur un terrain communal (de plus de 6000m²) situé route de Belleuse, à proximité de la future caserne de pompiers et face au centre technique routier du Département (qui doit s'agrandir prochainement).

M. CHARLET Jean-Luc souhaite connaître la superficie des futurs ateliers. M. le Maire précise que celle-ci sera déterminée par l'architecte en fonction des besoins de nos services.

M. LACHEREZ Guy pense qu'il faudra réfléchir à un aménagement global du site (bâti et terrains).

M. le Maire propose à l'assemblée de lancer un appel à candidatures qui permettra de désigner l'architecte chargé du projet. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition.

III – FUTURE CASERNE DES POMPIERS :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a cédé au SDIS un terrain de plus de 4 000 m² route de Belleuse pour l'implantation de la future caserne des pompiers.

Dans le cadre du PPI (plan pluriannuel d'investissement), dans le territoire, les casernes de Beaucamps le Vieux et de Conty sont prioritaires. Par contre, il y a obligation pour les collectivités de participer financièrement à l'investissement à hauteur de 30%. L'estimation de la caserne de Conty s'élève à 950 000 €uros.

M. le Maire précise que Conty ne peut pas prendre en charge seul cette participation. En effet, dans la couronne de première intervention de Conty, 16 communes de l'ex-canton contynois, Rogy et Fransures bénéficient des interventions des pompiers de Conty. Il semble que la CC2SO ne soit pas favorable à une participation bien que ce service soit communautaire.

La Commune de Beaucamps le Vieux a décidé d'assurer seule la construction de sa caserne, semble-t-il.

Beaucoup de collectivités estime que la contribution annuelle qu'elles règlent est déjà conséquente. M. le Maire rappelle que cette contribution versée au SDIS est destinée aux frais de fonctionnement et non à l'investissement.

M. le Maire propose à l'assemblée de prendre contact avec les communes concernées et le groupement intercommunal afin d'envisager ensemble la répartition d'une participation.

M. LACHEREZ Guy suggère au Maire, pour aider à la discussion, de prendre l'exemple de la Gendarmerie, même s'il est conscient que la caserne n'amène pas de recettes pour les collectivités.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre contact avec les différentes collectivités concernées.

IV – EGLISE SAINT-ANTOINE de CONTY :

M. le Maire précise que l'étude diagnostic est en cours. Un premier rapport sur l'état de l'édifice pourrait nous être transmis fin février. Dans un second temps, sera élaboré un programme de travaux à envisager.

M. le Maire informe l'assemblée qu'une association de sauvegarde du patrimoine culturel va voir le jour dans les prochaines semaines. Son but est de réfléchir aux actions pour la sauvegarde des monuments et de trouver des financements pour la réalisation de travaux et de réfection du mobilier culturel.

V – ATELIER INSERTION AC2I-APFE :

M. le Maire informe l'assemblée que l'APFE a mis en place un « atelier chantier d'insertion itinérant » qui peut aider les communes à réaliser des travaux de bâtiments ou d'espaces verts.

Prochainement le logement communal ruelle de Tilloy doit se libérer, et avant de le remettre en location, M. le Maire propose de faire appel à cet atelier pour la réfection intérieure. Le coût pour la collectivité est de 35 €uros par heure pour 5 personnes.

Les agents communaux étant affectés pour quelques mois à l'aménagement de la salle des fêtes, c'est l'occasion de tester le travail de cet atelier tout en menant une action sociale.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie demande si l'on peut réfléchir à modifier le nom de la ruelle de Tilloy pour éviter les confusions régulières avec la route de Tilloy. Une information sera transmise aux

propriétaires de la ruelle et il est proposé de dénommée cette voie : Ruelle de la Place, sous réserve que d'autres propositions soient soumises lors du prochain Conseil Municipal.

VI – QUESTIONS D'ACTUALITE :

En ce qui concerne l'aménagement du centre bourg, M. le Maire informe l'assemblée que la DDTM Police de l'Eau nous a adressé un projet d'arrêté comportant certaines prescriptions à prendre en compte dans le cadre des travaux. Nous avons un mois pour donner notre avis. Ces prescriptions seront examinés ce jeudi avec le bureau d'étude et l'entreprise.

M. CHARLET Jean-Luc s'interroge sur l'activité de la scierie pendant les travaux. M. le Maire le rassure ceci a été anticipé, l'entreprise fournira son planning de livraison.

M. le Maire invite les conseillers municipaux à participer à la réunion mise en place par la CC2SO le 04 février à 20 H.30 à la salle des fêtes de Conty durant laquelle sera présentée la politique intercommunale du territoire.

M. le Maire informe l'assemblée que le ramassage des ordures ménagères ne sera pas assuré ce mercredi 23 janvier compte tenu des prévisions météorologiques.

Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie et Mme RONGIER Marie-Laure signalent que les containers d'apport des cartons et papiers sont vite saturés. Trinoval sera contacté afin qu'une relève plus régulière soit effectuée.

M. LACHEREZ Guy pense qu'il serait judicieux d'installer un container aux abords de la superette. Les clients pourraient profiter de leur venue pour déposer leurs cartons et papiers.

M. le Maire précise que la taxe d'enfouissement des déchets s'élève à 17 €uros la tonne actuellement et qu'elle passera à 65 €uros la tonne en 2026, d'où l'importance de trier au maximum ses déchets.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse informe l'assemblée que les derniers logements OPSOM route de Luzières devraient être livrés aux locataires début février.

M. BERNARD André présente à l'assemblée des devis de M. ADOLPHE concernant la pose de 5 encadrements avec scellements de 7 croix offertes par le Souvenir Français pour 3 734 €uros. Ces travaux seront étudiés dans le cadre du budget communal et le Souvenir Français pourrait nous attribuer une participation financière.

M. BERNARD André signale également des arbres surplombant le CD vers Loeuilly qui deviennent dangereux et menacent de tomber. Il convient au Conseil Départemental de contacter les propriétaires de parcelles afin que le nécessaire soit réalisé.

M. MOYENS Jean-Pierre présente à l'assemblée une estimation pour l'aménagement des pontons sur les marais. M. LACHEREZ Guy précise que ces pontons ont obtenu un label handicap en 2012 et qu'il convient de les mettre aux normes. Ces travaux seront prévus au budget communal.

Mme RONGIER Marie-Laure invite les conseillers à participer au thé dansant le 24 Mars prochain.

Mme BALIN souhaite connaître les priorités de la saleuse en cas de neige. Les agents interviennent tout d'abord au niveau des écoles primaire et maternelle, sur la côte du collège et sur la côte de Wailly.

Mme PETIGNY Valérie précise que le prochain don du sang est programmé le 25 Février à la salle des fêtes.

M. CHARLET Jean-Luc demande si nous avons eu des nouvelles de la demande de M. PETIT Richard qui souhaitait acquérir le logement qu'il occupe. M. le Maire précise qu'il n'a reçu aucune demande à ce sujet.

A la demande de M. LACHEREZ Guy, il est précisé qu'une réunion de préparation est prévue le 31 janvier à 18 Heures aux Ateliers du Val de Selle, dans le cadre de la fête départementale des sports de nature qui se déroulera les 25 et 26 mai à CONTY.

M. LACHEREZ Guy demande à ce que l'on soit vigilant lors de la pose des poteaux d'éclairage public dans le centre afin que leur encombrement ne gêne pas la circulation des poussettes sur les trottoirs. Il signale également que la pose des boîtes sur les façades est complètement inesthétique. De plus il s'interroge sur leur résistance aux chocs éventuels.

M. LACHEREZ Guy tient à préciser également que le fait qu'une toiture comporte de l'amiante ne pose pas de problème tant qu'aucune intervention n'est faite.

M. GOUEMAND Jérôme fait remonter la demande de M. Mme DUHAMEL concernant le remplacement de fenêtres et de porte. Ces travaux seront étudiés dans le cadre du budget communal. Il demande également le coût du remplacement des menuiseries de la Maison de la Presse. M. le Maire précise que ces travaux sont à la charge des occupants.

M. le Maire informe M. GOUEMAND Jérôme que plusieurs locaux commerciaux sont disponibles dans le centre.

Dans le cadre de la mise en sécurité du PMU, Mme RONGIER Marie-Laure signale l'étendue des barrières sur les places de stationnement. M. le Maire précise que cette situation est provisoire le temps que l'entreprise termine les travaux de mise en sécurité de l'immeuble.

En l'absence d'autres questions la séance est levée à 20 H.40.